

Pôle communication  
24.65.42

Mardi 24 mars 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans la continuité du corridor sanitaire opéré ce samedi sur Ouvéa, une nouvelle opération à destination de Lifou a été réalisée ce mardi 24 mars 2026.

Grâce à une collaboration étroite avec la province des îles Loyauté, la mairie de Lifou et les autorités coutumières, cette rotation a permis d'acheminer :

Vers Lifou :

- 100 kg de médicaments

Au retour de Lifou :

- 44 patients, dont certains accompagnants ;
- Un personnel de santé ;
- Quatre caisses d'analyses biologiques.

À leur arrivée à la Tontouta, les patients ont été pris en charge par leurs familles ou transportés via Tontouta Express, comme cela avait été le cas samedi pour le corridor sanitaire d'Ouvéa.

D'autres opérations de rapatriement seront organisées au cours de la semaine vers l'île des Pins et Maré, afin de répondre progressivement à l'ensemble des besoins identifiés.

Le gouvernement tient à préciser que ce corridor sanitaire ne se substitue en aucun cas aux évacuations sanitaires (EVASAN).

Élaboré en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés (provinces, autorités coutumières, établissements et professionnels de santé), ce dispositif vise à assurer la continuité des soins pour les patients nécessitant une prise en charge spécialisée à Nouméa (chimiothérapie, dialyse, accouchement, etc.), dans le contexte actuel de difficultés d'accès aux aérodrômes des îles.

### **Encadré – Qu'est-ce qu'un corridor sanitaire ?**

Un corridor sanitaire est un dispositif exceptionnel mis en place pour permettre le transport sécurisé de patients, de personnels médicaux et de produits de santé entre différents territoires, lorsque les conditions normales de circulation sont perturbées.

Il repose sur une coordination étroite entre les autorités, les acteurs de santé et les opérateurs de transport afin de garantir :

- la continuité des soins ;
- la priorisation des patients selon leur état de santé ;
- le respect des conditions de sécurité sanitaire (notamment la chaîne du froid pour certains produits médicaux).

Ce dispositif est temporaire et vise à répondre à une situation particulière, afin d'assurer l'accès aux soins pour tous.